

## CONSEILLER.ERE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

### CONTEXTE

L'Agence nationale du Sport est un Groupement d'intérêt Public (GIP), opérateur du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, qui est constitué de l'Etat, du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France Urbaine, ADF et Régions de France) et du monde économique.

L'Agence nationale du Sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs pour développer de la pratique sportive en France et favoriser la haute performance, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques organisé à Paris en 2024.

Composée de soixante-dix salariés, l'Agence repose sur trois pôles :

- « Développement des pratiques » pilotée par la Directrice du développement des pratiques ;
- « Haute performance et haut niveau » piloté par le Manager Général à la Haute Performance ;
- « Ressources et des affaires générales » encadré par la Directrice générale adjointe.

La Direction du développement des pratiques est composée de 2 services : un service du « Développement fédéral et territorial » (DFT) et un service des « Equipements Sportifs » (ES). Ses missions consistent à soutenir des projets visant le développement de l'accès au sport de tous les publics sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin. Son action vise la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs.

Le service du « Développement fédéral et territorial » est composé de 8 collaborateurs. Il bénéficie de l'appui d'un.e assistant.e administratif.ve (pour l'ensemble de la direction du développement des pratiques) et d'un.e apprenti.e.

#### Localisation du poste

4 – 6, rue Truillot  
94 200 Ivry-sur-Seine



## FONCTION

Le.la conseiller.ère « **développement** » est placé.e sous l'autorité du de la Directrice du développement des pratiques qui définit ses missions et ses horaires de travail.

Le.la cadre devra :

- accompagner, suivre et évaluer un portefeuille de fédérations sur leur stratégie de développement au plan national via les contrats de développement et au plan territorial via les projets sportifs fédéraux (PSF) ;
- accompagner, suivre et évaluer un portefeuille de régions (services déconcentrés) en charge des financements déconcentrés (emploi / apprentissage / dispositifs spécifiques tel « J'apprends à nager » /autres crédits déconcentrés) ;
- animer et favoriser les échanges entre les différents réseaux avec lesquels collabore le service (en lien avec les autres structures de l'Agence) : services déconcentrés du ministère en charge des sports / direction des sports / mouvement sportif (CNOSF, CPSF et fédérations sportives) ;
- contribuer au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie de l'Agence sur l'une des thématiques transversales du développement des pratiques sportives (expertise à développer pour le service, l'Agence et ses partenaires).

II.Elle aura par ailleurs la charge de :

- La bonne transmission des demandes de paiement des subventions à l'Agence Comptable de l'Agence ;
- L'élaboration, en tant que de besoin, de synthèses, statistiques, bilans et évaluations ;
- Le suivi de l'archivage.

Le.la cadre recruté.e sera en liaison permanente avec :

- Les autres services de l'Agence dont la Direction générale, l'Agence comptable, la conseillère en charge des territoires, et le Pôle haute-performance ;
- Les fédérations sportives et les associations nationales ;
- Les acteurs territoriaux et notamment les services déconcentrés du ministère chargé des sports.

Obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits et informations dont il.elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le.la conseiller.ère relève de l'article 10 du Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature. Ses activités sont en partie télé-travaillables.

## EXIGENCES

## PROFIL

**Fonctionnaire de catégorie A ou contractuel. Le titulaire d'un Master** en lien avec les missions à exercer.

Candidat.e ayant été amené.e à gérer des demandes de subventions en faveur du mouvement sportif ou de réseaux associatifs ou des dispositifs de soutien à l'emploi pour le secteur non marchand au sein d'une structure publique.

**Ne convient pas pour une 1ère expérience professionnelle.**

## COMPETENCES

**Connaissances – savoirs :**

- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et notamment du fonctionnement du ministère chargé des sports (administration centrale, des services déconcentrés, établissements) ainsi que du mouvement sportif fédéral national et territorial ;

**Savoir-faire :**

- Maîtrise avancée des outils bureautiques et des outils informatiques ;
- Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse ;
- Bonne capacité rédactionnelle et aisance à l'oral ;
- Fiabilité des productions et respect des échéances ;
- Capacité à rendre compte.

**Savoir-être :**

- Autonomie, proactivité et réactivité ;
- Adaptabilité, sens de l'initiative et de l'engagement ;
- Qualités relationnelles indispensables ;
- Aptitude au travail en équipe et en réseau.

## CONTACT

### CV et lettre de motivation à adresser

Par email :

[recrutement@agencedusport.fr](mailto:recrutement@agencedusport.fr)

A l'attention de :

Madame Mathilde GOUGET, Directrice générale adjointe de l'Agence nationale du Sport